

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 JUILLET 2020 A 20H30**

*Sous la présidence de Monsieur Mathieu LAUFFENBURGER, maire*

Conseillers élus : 11      En fonction : 11      Présents : 10

**À l'ouverture de la séance sont présents :** LAUFFENBURGER Mathieu, ROHR Agnès, DEMOUCHE Sébastien, BOUILLE Laurence, BRAUN Cédric, GASCHY Christophe, HEINRICH Rachel, SCHWOERTZIG Sabrina, VUADELLE Anne-Sophie, ZUMSTEEG Vivien

**ABSENTS EXCUSES:** MONIER Christian (représenté par LAUFFENBURGER Mathieu pour les élections sénatoriales)

**SECRETAIRE DE SEANCE:** SCHWOERTZIG Sabrina

**AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR**

Avant de débiter l'ordre du jour tel qu'il a été transmis, M. le Maire demande aux conseillers municipaux d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

**048. Elections sénatoriales**

Le Conseil Municipal **donne son accord à l'unanimité** au rajout de ce point à l'ordre du jour.

**047. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12/06/2020**

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 12/06/2020.

**048. ELECTIONS SENATORIALES**

Avant de commencer, le Maire nomme les personnes suivantes pour le déroulement du vote et la signature du procès-verbal qui sera remis à la Sous-préfecture :

les deux membres du Conseil les plus âgés sont M. GASCHY Christophe et Mme ROHR Agnès ;

les deux membres du Conseil les plus jeunes sont M. BRAUN Cédric et M. ZUMSTEEG Vivien.

Après avoir fait l'appel des membres présents, le maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le maire a également précisé que les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers généraux, conseillers à l'Assemblée de Corse ou membres de l'assemblée de Polynésie française peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 287, L. 445 et L. 556 du code électoral).

Le maire a rappelé que les délégués et suppléants sont élus parmi les membres du conseil municipal. Toutefois, si le nombre de délégués et de suppléants à élire est supérieur au nombre de conseillers en exercice, les suppléants peuvent également être élus parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune.

Le maire a indiqué que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le conseil municipal devait élire 1 délégué et 3 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués à élire ou sur une liste comportant autant de noms de suppléants. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées (art. L. 288 du code électoral). La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

### **Election du délégué : premier tour de scrutin**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	<b>0</b>
Nombre de votants (enveloppes déposées)	<b>11</b>
Nombre de suffrages déclarés blanc par le bureau	<b>1</b>
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>10</b>
Majorité absolue	<b>6</b>

a obtenu :

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
LAUFFENBURGER Mathieu	10	dix

M. LAUFFENBURGER Mathieu né le 13/07/1970 à Sélestat  
 Adresse : 13 A rue Schmittlach 67390 BOESENBIESEN  
 a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

### **ADOPTE**

### **Election des suppléants : premier tour de scrutin**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	<b>0</b>
Nombre de votants (enveloppes déposées)	<b>11</b>
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>11</b>
Majorité absolue	<b>6</b>

Ont obtenu :

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
ROHR Agnès	11	onze
BOUILLÉ Laurence	11	onze
DEMOUCHÉ Sébastien	11	onze

Mme ROHR Agnès née le 08/02/1969 à Sélestat  
 Adresse : 1 B rue Principale 67390 BOESENBIESEN  
 a été proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme BOUILLÉ Laurence née le 22/09/1969 à Thionville (Moselle)  
 Adresse : 60 rue Principale 67390 BOESENBIESEN

a été proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

M. DEMOUCHE Sébastien né le 07/06/1975 à Sélestat  
Adresse : 13 rue Nachtweid 67390 BOESENBIESEN  
a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

### **ADOPTE À L'UNANIMITE**

#### **049. PRESENTATION DU BUDGET 2020**

Le Maire présente le budget 2020 à l'ensemble des conseillers municipaux afin que les nouveaux conseillers soient informés des dépenses et des recettes prévisionnelles de l'année en cours, votées par l'ancien conseil municipal. Le Maire explique les données par rapport aux différents montants budgétisés pour 2020 ainsi que l'état de la dette de la commune (amortissements des prêts) et de la dette par habitant.

#### **050. DEVIS AVENANT GUTH**

Au départ, il était prévu de faire deux tranchées séparées (eau et assainissement et réseaux secs). Puis une tranchée partagée a été proposée sur l'avenant au devis de l'entreprise Guth. Le montant s'élève à 16 885 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant du devis de l'entreprise Guth.

### **ADOPTE À L'UNANIMITE**

#### **051. POINT PORTE COULISSANTE POUR L'ABRI**

Lors du dernier Conseil municipale, le support pour les portes coulissantes a été validé.

Dans ce devis présenté par le Maire, Système Wolff intègre les sorties de secours et réduit son coût total si la commande des portes coulissantes se fait avec le reste de la structure. Le prix s'élève à 37 000 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer le devis de Systeme Wolff tel que présenté.

### **ADOPTE A 9 VOIX POUR, 0 CONTRE ET 1 ABSTENTION**

Demander à Système Wolff d'installer des rails de coulissement plutôt que des sabots pour les portes.

#### **052. POINT WACH**

Comme l'abri en cours de construction pourra être fermé, le bâtiment passe en classification en ERP (Etablissement Recevant du Public). Ce qui est également le cas lors de la mise en place du chapiteau de la Communauté de communes.

Ce changement de classification en ERP implique une modification du permis de construire se chiffrant à 1 450 € HT soit 1 740 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer le devis de Hubert WACH tel que présenté.

## **ADOpte À L'UNANIMITE**

### **053. POINT ECOLE ET PREVISION RENTREE**

Présentation du compte-rendu du Conseil d'école qui a eu lieu le 3 juillet 2020 par Agnès ROHR.

Il est également présenté au membre du conseil, la continuité pédagogique durant le confinement. À la rentrée 2020-2021, une période de mise à niveau est prévue pour certains enfants en difficulté. Une liste de compétences à travailler par élève a été conseillée aux parents et jointe au bulletin de chaque élève.

Il est détaillé la période de déconfinement durant laquelle les élèves ont repris progressivement le chemin de l'école. Au 22 juin 2020, ils étaient 67 élèves sur 68.

L'effectif de la rentrée 2020/2021 est de 66 élèves au total. 18 élèves en section maternelle (Petits, Moyens et Grands), 23 élèves en CP/CE1/CE2 et 25 élèves en CE2/CM1/CM2. L'équipe enseignante reste la même à la rentrée.

La garde avant école mise en place par les communes du RPI se poursuit à la rentrée et compte environ 6 à 8 élèves inscrits. La commune de Schwobsheim s'occupera de la gestion des inscriptions et des facturations. Actuellement, la plage horaire est de 7h15 à 8h15. Une plage supplémentaire est proposée de 7h45 à 8h15 afin de favoriser l'accès à plus de famille en proposant un tarif différentiel.

L'école ne pourra plus s'occuper des poules pour des questions sanitaires évoquées par l'équipe enseignante. Une question est soulevée pour une mise à disposition d'un terrain à exploiter pour un jardin pédagogique au lieu de la place du village.

### **054. GROUPEMENT DE COMMANDES D'ELECTRICITE (CCRM)**

Dans le cadre de l'ouverture des marchés du gaz et de l'électricité à la concurrence et afin de se mettre en conformité avec le droit européen, l'Etat français a progressivement supprimé les tarifs réglementés de vente, fixés par les pouvoirs publics et proposés uniquement par les fournisseurs historiques.

La loi relative à la l'énergie et au climat du 8 novembre 2019 est venue achever cette démarche.

Dans le secteur de l'électricité, il en ressort que les consommateurs finals non domestiques dont les collectivités qui emploient 10 personnes ou plus, ou dont le chiffre d'affaires, les recettes et le total de bilan annuel excèdent 2 millions d'euros, ne seront plus éligibles au tarif réglementé de vente d'électricité, à compter du 1er Janvier 2021.

Dans le secteur du gaz naturel, les tarifs réglementés seront supprimés fin 2020 pour les collectivités.

Le pendant de cette liberté est la nécessité pour les acheteurs publics de respecter les principes de la commande publique.

Dans ce cadre, le regroupement de pouvoirs adjudicateurs est un outil qui, non seulement, peut leur permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence mais, également, assurer une maîtrise de leur consommation d'énergie et renforcer la protection de l'environnement dans le respect du développement durable.

Dans ce contexte, et afin de permettre aux acheteurs **soumis aux dispositions précitées de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence**, la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim a souhaité constituer un groupement de commandes d'achat constitué de deux lots :

- Lot 1 : Fourniture de gaz naturel et services associés
- Lot 2 : Fourniture d'électricité (ancien tarif Bleu) et services associés

Les caractéristiques du marché seront les suivantes :

- Compte tenu des montants, il s'agira d'une procédure formalisée et plus précisément d'un Appel d'Offre ouvert ;
- Compte tenu de la volatilité des prix du gaz et de l'électricité, nous utiliserons la technique d'achat de l'accord-cadre et des marchés subséquents, ce qui nous permettra de retenir trois ou quatre fournisseurs et de les remettre régulièrement en concurrence ;
- La livraison d'énergie commencera le 1er janvier 2021 et s'achèvera pour :
  - le lot 1 Gaz le 31 décembre 2024
  - le lot 2 Electricité le 31 décembre 2023.

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer d'une part sur l'adhésion de la commune au groupement de commande lot 1 et ou 2 et d'autre part sur le projet de convention portant sur la constitution d'un groupement de commandes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Vu** les articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique relatifs au groupement de commandes ;

**Vu** les articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique relatifs aux marchés à procédure adaptée ;

**Vu** les articles L.2125-1, R.2162-2 et R.2162-13 et suivants relatifs aux accords-cadres exécutés par l'émission de bons de commandes ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- **Autorise** la Commune à adhérer au groupement de commandes pour l'achat de gaz et d'électricité pour :
  - Lot 2 : achat d'électricité
- **Accepte** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes relative au lot 2 jointe à la présente délibération ;
- **Accepte** que la mission de coordonnateur du groupement soit effectuée par la Communauté de Communes ;
- **Autorise** le Maire à signer le projet de convention constitutive de ce groupement et fixant ses modalités de fonctionnement, joint à la présente délibération.
- **Désigne** Monsieur Mathieu LAUFFENBURGER pour siéger au sein de la commission d'attribution

## **ADOPTE À L'UNANIMITE**

### **055. LOCATION ETANG DE PECHE**

Le Maire a proposé une visite du site dimanche 5 juillet 2020. Quelques conseillers ont pu se déplacer à l'étang de pêche. Des travaux seraient à prévoir, notamment à l'extérieur car des ronces entravent l'accès et quelques sapins sont défraîchis. Dans l'ensemble, l'endroit est jugé sympathique par les visiteurs.

Monsieur Christophe LOUP-FOREST est la seule personne du village à avoir fait une demande de location. D'autres demandes de personnes n'habitant pas la commune ont été adressées en mairie.

Comme débattu au précédent Conseil municipal, la priorité est donnée à un habitant du village. La candidature de Monsieur LOUP-FOREST est retenue par le Conseil municipal.

## **ADOPTE À L'UNANIMITE**

Monsieur LOUP-FOREST sera contacté par le Maire et un contrat de location lui sera adressé.

### **056. DIVERS ET INFORMATIONS**

#### a) Pompes de relevage

Des devis sont en cours pour deux pompes de relevage pour l'abri associatif afin d'évacuer les eaux usées. Les entreprises Simler de Schwobsheim, Schneider de Mussig, Egglinsdorffer et Evaco de Strasbourg ont été sollicitées. Cédric BRAUN propose de prévoir une alarme sur les pompes de relevage afin d'avoir une alerte en cas de défaillance du système de relevage.

#### b) Crémation de Sapins

Sabrina SCHWOERTZIG propose que le Conseil municipal réhabilite la crémation des sapins afin d'organiser un rassemblement festif aux habitants du village en période hivernale.

#### c) Préparation fêtes des Aînés

Sabrina SCHWOERTZIG invite le Conseil à réfléchir à l'organisation de la fête des Aînés qui se tient en général au mois de janvier afin de préparer au mieux l'édition 2021. Christophe GASCHY propose que celle-ci ait lieu aux alentours de la fête patronale Saint Sébastien qui est le 20 janvier. Agnès ROHR propose de réunir la commission d'Action sociale pour l'organisation de ces événements.

*L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,  
la séance est levée à 23 heures 30 minutes*